



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 120^e session du
Conseil international du Café
28 – 29 septembre 2017**

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 : Admission d'observateurs	2
Point 3 : Voix et pouvoirs	2
Point 4 : Accord international de 2007 sur le Café	3
Point 5 : Situation du marché du café	4
Point 6 : Études et rapports	5
Point 7 : Profils de pays sur le café	6
Point 8 : Examen stratégique de l'OIC	6
Point 9 : Plan d'action quinquennal de l'OIC	8
Point 10 : Programme des activités pour l'année caféière 2017/18	8
Point 11 : Journée internationale du Café	9
Point 12 : Conférence mondiale du Café	9
Point 13 : Politique nationales en matière de café.....	10
Point 14 : Coopération avec d'autres organisations.....	11
Point 15 : Rapports des présidents des organes de l'OIC.....	14
Point 16 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.....	20
Point 17 : Questions financières et administratives	21
Point 18 : Fonds spécial	23
Point 19 : Bureaux et comités	24
Point 20 : Questions diverses	26
Point 21 : Réunions futures	26

1. En l'absence de la Présidente, Mme Tanya Menchi (États-Unis d'Amérique), le Conseil international du Café a été présidé par M. Aly Touré (Côte d'Ivoire). La session s'est tenue à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), les 28 et 29 septembre 2017. Des condoléances ont été présentées aux nombreux Membres qui ont connu des catastrophes naturelles dans leur pays cette année, à savoir la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la République démocratique du Congo, l'Inde, le Mexique, le Népal, le Pérou, Puerto Rico et les États-Unis. Suite à la récente tragique perte de vies au Mexique, une déclaration du gouvernement mexicain a été lue aux délégués. Au nom du Conseil, le Président a promis une solidarité internationale pour le Mexique.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-120-0 Rev. 1](#).

3. Avant de passer aux travaux du Conseil, M. José Sette a fait une brève déclaration liminaire aux Membres à l'occasion de sa première réunion du Conseil international du Café depuis qu'il occupe le poste de directeur exécutif.

4. Le Conseil a pris note des remarques du Directeur exécutif (publiées dans le document [ICC-120-10](#)).

Point 2 : Admission d'observateurs

5. Le Directeur exécutif a présenté le document [ICC-120-3](#) dans lequel figurent les détails des observateurs approuvés par le Conseil en septembre 2016 pour admission aux sessions de 2016/17, et qui avaient indiqué qu'ils souhaitaient assister à la 120^e session du Conseil (annexe I).

6. L'annexe II du document [ICC-120-3](#) contient une liste d'observateurs à approuver pour les sessions d'avril et de septembre 2018.

7. Le Conseil a approuvé l'admission d'observateurs et la liste des observateurs pour admission aux sessions de 2017/18.

8. Le Conseil a décidé que les questions relatives aux finances et à l'administration inscrites à l'ordre du jour ne seraient pas ouvertes aux observateurs.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Répartition des voix pour l'année caféière 2016/17

9. Le Conseil a pris note de la situation des arriérés de contributions affectant les droits de vote au 26 septembre 2017 (document [ICC-120-0 Rev. 1](#)). Il a été rappelé aux Membres de s'acquitter rapidement de leurs contributions.

Point 3.2 Répartition initiale des voix pour l'année caféière 2017/18

10. Le paragraphe 6 de l'article 12 de l'Accord de 2007 dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'article 12, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties respectivement au prorata de leurs exportations et de leurs importations pendant les quatre années civiles précédentes. Le document [ED-2246/17 Rev. 1](#) contient les informations disponibles sur la base de calcul de la répartition des voix proposée. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé la répartition initiale des voix pour 2017/18 figurant dans le document [ICC-120-2](#).

Point 3.3 Pouvoirs

11. Le Directeur exécutif a informé le Conseil que les pouvoirs présentés par les Membres avaient été examinés et trouvés en bonne et due forme. Le Conseil a approuvé le rapport verbal sur les pouvoirs¹.

Point 4 Accord international de 2007 sur le Café

Point 4.1 Participation à l'Accord international de 2007

12. Le Directeur exécutif a indiqué que, depuis la 119^e session du Conseil à Londres, le Népal avait adhéré à l'Organisation.

13. Le document [ICC-120-4](#) contient un rapport sur la participation à l'Accord de 2007. À ce jour, 43 Membres exportateurs et 7 Membres importateurs ont ratifié, accepté, approuvé ou adhéré à l'Accord.

14. Le Conseil a pris note de ces informations et a approuvé le rapport sur la participation à l'Accord figurant dans le document [ICC-120-4](#).

Point 4.2 Prorogation du délai prévu pour le dépôt d'instruments

15. Le document [WP-Council 282/17](#) contient un projet de résolution portant prorogation au 28 septembre 2018 de la date limite prévue pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à l'Accord de 2007. Le Président a exhorté les Membres qui n'ont pas encore ratifié l'Accord à le faire le plus rapidement possible. Dans cet esprit, le Conseil a approuvé le projet de résolution qui est devenu la [Résolution 461](#), dont une copie est jointe à ces décisions.

¹ Le rapport a été distribué ultérieurement, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-120-15.

16. En réponse à l'intervention d'un Membre, le Conseil a décidé que tous les gouvernements qui n'ont pas encore parachevé les formalités d'adhésion à l'Accord de 2007 devaient être encouragés à tout mettre en œuvre pour accélérer les procédures requises. Avec l'appui du Conseil, le Secrétariat collaborera activement avec les gouvernements concernés pour faciliter cette tâche.

Point 5 : Situation du marché du café

17. Le Chef des opérations par intérim a fait un exposé sur les perspectives actuelles du marché du café. Il a expliqué que les prix du café avaient baissé au cours des deux dernières années et qu'aujourd'hui (au 27 septembre 2017), le prix indicatif composé de l'OIC était de 124,68 cents EU la livre, contre 138,22 cents en moyenne en septembre 2016.

18. En termes de production de café, l'OIC estime que la production totale de la campagne 2016/17 sera de 153,9 millions de sacs, légèrement plus élevée que l'année dernière. La production d'Arabica augmentera de 10,2% tandis que la production totale de Robusta diminuera de 10,6%. Cela reflète des niveaux de production record.

19. Si l'on considère les dix premiers producteurs mondiaux, il y a eu une baisse de la production au Viet Nam ces dernières années, alors que celle du Brésil a repris. La production des autres grands pays producteurs a été généralement stable ou positive, le Pérou ayant commencé à se rétablir de la rouille des feuilles du caféier alors que le Mexique et le Salvador en souffrent encore. Au Brésil, une reprise significative de la campagne 2017/18, à environ 50,5 millions de sacs, a été prévue. En Colombie, la production n'a cessé d'augmenter au cours des quatre dernières années, notamment une augmentation de 5,9% des exportations entre octobre et juillet pour l'année caféière en cours par rapport à l'année dernière. En outre, les réserves des pays importateurs ont été bien reconstituées. En juin 2017, les réserves de l'Union européenne, des États-Unis et du Japon se situaient à environ 25 millions de sacs, soit leur plus haut niveau de ces dernières années. Cela a laissé le marché bien approvisionné en café disponible et a rendu difficile toute augmentation significative des prix.

20. En ce qui concerne la consommation mondiale, l'OIC estime qu'elle était d'environ 151 millions de sacs pour l'année caféière 2016/17, ce qui représente une diminution marginale de 0,3% par rapport à l'année dernière. Il existe cependant un potentiel de croissance continue dans les marchés émergents et les pays producteurs de café par rapport aux marchés d'importation traditionnels.

21. Le Chef des opérations par intérim a conclu que le marché du café était déficitaire pour la troisième année consécutive en 2016/17, mais que les prix n'avaient pas pu augmenter de manière significative en raison du transfert des stocks des pays exportateurs vers les pays importateurs. Cela a fourni aux torréfacteurs une réserve contre toute contrainte d'approvisionnement à court terme. La production de Robusta devrait également reprendre au cours de l'année caféière 2017/18.

Point 6 : Études et rapports

22. L'Économiste principal a présenté l'étude figurant dans le document [ICC-120-7](#) intitulée "La valeur ajoutée dans la filière africaine du café".

23. Selon une récente publication de la Banque mondiale, la croissance économique en Afrique subsaharienne devrait rebondir à 2,6% en 2017 après une forte baisse l'année précédente. Les prévisions de croissance restent positives pour la période 2018/19, principalement en raison d'une reprise des prix des matières premières par rapport à leur niveau plancher de 2016. Compte tenu de l'orientation positive de l'économie mondiale, cette étude examine les perspectives de la filière africaine du café, qui a largement stagné ces dernières années.

24. Le but de cette étude est de passer en revue l'évolution des modes de production et de consommation depuis la libéralisation du marché mondial du café. Une importance particulière a été accordée à l'évaluation du niveau de la valeur ajoutée dans la filière africaine du café par rapport aux autres régions productrices. Les contraintes pesant sur l'augmentation de la valeur ajoutée ont également été identifiées et les besoins d'investissement mis en évidence.

25. Depuis le démantèlement du système des quotas en 1989, la production mondiale de café a augmenté de près de 60%, passant de 95,4 millions de sacs en moyenne dans la première moitié des années 1990 à une estimation de 151,6 millions de sacs pour 2016/17. La croissance mondiale de la demande, largement imputable à l'augmentation de la consommation intérieure des pays producteurs de café et des économies émergentes, a créé des marchés supplémentaires pour les producteurs. Cependant, tous les pays producteurs n'en ont pas bénéficié au même degré.

26. Les grands producteurs comme le Brésil ont réussi en général à augmenter leur production au même rythme que la production mondiale. En conséquence, le Brésil a conservé une part de marché d'environ 30% au cours des deux dernières décennies. D'autres pays, comme le Viet Nam, ont augmenté leur production à un rythme supérieur à la croissance de l'offre mondiale, ce qui a conduit le Viet Nam à augmenter sa part de la production mondiale à plus de 15% pour devenir le deuxième producteur mondial. Au cours de la même période, la production de café en Afrique a perdu de son importance. La part du continent dans la production mondiale est passée de 17,6% en 1990 à 10,8% en 2016, la production ayant stagné pendant deux décennies. La part de l'Afrique dans la valeur totale des exportations mondiales a diminué dans une proportion plus importante, passant de 21% en 1990 à seulement 9,4% en 2016.

27. En ce qui concerne le développement du café dans les 10 grands pays producteurs du continent africain, la plupart ont connu une forte baisse de leur production d'environ 50%. La production a diminué au début des années 90 et est restée faible au Burundi, au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Rwanda. En Tanzanie, la baisse initiale de la production a été moins prononcée et le niveau de la production actuelle est similaire à celui de 1990/91. Néanmoins, le café est resté économiquement significatif.

28. En 2015, la part du café dans le PIB est restée supérieure à 1%, à l'exception du Rwanda avec une part estimée à 0,8%. Le café est une culture commerciale importante pour les ménages ruraux. On estime que la culture du café constitue un moyen de subsistance et d'emploi pour environ 7 millions de ménages en Afrique, dont la plupart sont des petits exploitants.

29. En 1990, le café était de loin le principal produit d'exportation de nombreux pays africains, représentant plus des trois quarts des exportations totales (en valeur) en Ouganda, au Burundi, en Éthiopie et au Rwanda. Cette part a depuis diminué de manière significative alors que les exportations se sont diversifiées. Cependant, la dépendance à l'égard du café pour obtenir des devises étrangères est restée élevée et, par conséquent, une préoccupation potentielle pour le Burundi, l'Ouganda et l'Éthiopie est l'exposition à un marché notoirement instable connaissant de fortes fluctuations de prix.

30. Par rapport aux autres régions du monde, l'Afrique ne contribue que modestement à la demande mondiale de café. En 2015/16, environ 10 millions de sacs ont été consommés dans les pays africains. En conséquence, la part des pays exportateurs et importateurs du continent représentait 6,8% de la demande mondiale.

31. Le traitement post-récolte a un impact significatif sur les prix que les producteurs peuvent espérer recevoir. Le café traité par voie humide ou lavé bénéficie d'une prime importante sur le marché mondial. Dans le cas de l'Éthiopie, une étude empirique a montré que le café lavé était vendu à des prix supérieurs de 20% à celui des cafés traités par voie sèche.

32. En conclusion, alors que la production de café de l'ensemble du continent africain a stagné au cours des dernières années, certains pays ont réussi à relancer leurs industries nationales du café. La valeur ajoutée dans les pays producteurs pourrait être accrue en améliorant la qualité du café vert pour l'exportation, en construisant des infrastructures de traitement pour approvisionner les marchés intérieurs et en intégrant mieux les producteurs nationaux de café aux marchés régionaux et internationaux. Cela nécessite un environnement propice.

Point 7 : Profils de pays sur le café

33. Le Chef des opérations par intérim a présenté le profil de l'Italie sur le café figurant dans le document [ICC-120-6](#). Cette étude a été réalisée par le *Comitato Italiano del Caffè* avec le soutien de l'Université de Turin et en collaboration avec le Secrétariat de l'OIC.

34. Le représentant du Cameroun a fait un exposé sur l'évolution de la situation au Cameroun qui a suivi la structure du profil de café sur le Cameroun figurant dans le document [ICC-120-5](#) et réalisé par l'Office national du cacao et du café en collaboration avec le Secrétariat de l'OIC.

35. Le Conseil a pris note des détails des deux profils sur le café.

Point 8 : Examen stratégique de l'OIC

36. Le Président du Groupe de travail sur l'examen stratégique a rendu compte des résultats du processus dont l'objectif était de concentrer les ressources existantes, de renforcer les opérations, de définir un accord sur les objectifs et les résultats escomptés et d'évaluer et d'ajuster l'orientation de l'Organisation en réponse à un environnement en évolution.

37. Un groupe de travail a été créé par la [Résolution 457](#) du Conseil en septembre 2015 ; il est composé de Membres et présidé par M. Aly Touré. Depuis, le Groupe s'est réuni à de nombreuses reprises.

38. Outre la définition du mandat du Groupe, un consultant a été nommé pour procéder à un examen complet des activités de l'Organisation afin d'aider le Groupe dans ses travaux. Cet examen incluait la participation des Membres et du personnel, ainsi qu'un atelier en juillet 2016. À la suite de ce travail, trois buts stratégiques ont été proposés pour l'Organisation :

- i. Fournir des données, des analyses et des informations de classe mondiale à l'industrie et aux décideurs.
- ii. Utiliser le pouvoir de mobilisation de l'Organisation pour offrir un espace de dialogue entre les secteurs public et privé et en leur sein.
- iii. Faciliter l'élaboration de projets et de programmes de promotion par le biais de partenariats public-privé.

39. À sa réunion de septembre 2016, le Groupe a approuvé les recommandations du consultant (document [WP-Council 269/16 Rev. 1](#)²). En juin 2017, le Directeur exécutif nouvellement nommé a présenté un projet de plan d'action quinquennal de l'OIC sur la base des recommandations de l'examen stratégique. Le Groupe s'est ensuite réuni en juillet et août

² Distribué ultérieurement sous la cote [ICC-117-15](#)

2017 pour recommander au Conseil d'approuver le projet de plan d'action quinquennal (document [WG-22/17 Rev. 2](#)³) et le programme des activités de l'Organisation pour l'année caféière 2017/18 (document [WG-25/17 Rev.1](#)⁴).

40. Au nom des membres du groupe de travail, le Président a remercié le Directeur exécutif et le personnel de leur aide. Des remerciements ont également été adressés aux membres du groupe de travail ainsi qu'à tous les intervenants qui ont contribué à l'examen stratégique.

41. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 9 : Plan d'action quinquennal

42. Le Directeur exécutif a présenté le projet de plan d'action quinquennal figurant dans le document [WP-Council 280/17 Rev. 1](#).

43. L'objectif du plan d'action est de définir l'orientation générale, les priorités et les principaux indicateurs de performance de l'Organisation pour les cinq prochaines années afin de relever les défis croissants auxquels le secteur du café est confronté. Le projet de plan d'action quinquennal a également fourni le cadre de l'élaboration d'un programme annuel des activités qui hiérarchise et alloue les ressources pertinentes.

44. Le plan d'action est composé de trois sections. La première section donne un aperçu des défis rencontrés par le secteur mondial du café. La deuxième section décrit les buts stratégiques et les actions proposées pour l'Organisation. La dernière section fournit des indicateurs de performance clés en tant qu'approche indicative pour que les pays Membres surveillent et évaluent les mesures prises.

45. Le Conseil a approuvé le plan d'action quinquennal figurant dans le document [WP-Council 280/17 Rev. 1](#)⁵.

Point 10 : Programme des activités pour l'année caféière 2017/18

46. Le Chef des opérations par intérim a présenté le programme des activités proposé pour l'Organisation pour l'année caféière 2017/18, figurant dans le document [WP-Council 281/17 Rev. 1](#).

47. Sur la base du plan d'action quinquennal, le programme des activités a été regroupé selon les trois buts stratégiques de l'Organisation. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, le Chef des opérations a souligné les domaines d'intérêt suivants pour l'année caféière 2017/18 :

³ Distribué ultérieurement sous la cote [ICC-120-11](#).

⁴ Distribué ultérieurement sous la cote [ICC-120-12](#).

⁵ Distribué ultérieurement sous la cote [ICC-120-11](#).

- Améliorer la collecte, le stockage et le traitement des données brutes
- Diffuser des données et analyses statistiques
- Renforcer la participation des Membres
- Renforcer la participation des secteurs privé et public
- Faciliter les projets de développement du secteur du café
- Faciliter les programmes de promotion par le biais de partenariats public-privé

48. Le Conseil a examiné et approuvé le projet de programme des activités pour l'Organisation pour l'année caféière 2017/18 figurant dans le document [WP-Council 281/17 Rev. 1](#)⁶.

Point 11 : Journée internationale du Café

49. Le Directeur exécutif a rendu compte des préparatifs de la troisième Journée internationale du Café.

50. Le Secrétariat de l'OIC a travaillé avec ardeur pour encourager les amateurs de café du monde entier, ainsi que les parties prenantes, à organiser leurs propres événements pour célébrer le café, en utilisant les médias sociaux et le site Web dédié à la Journée internationale du Café. Le thème de l'événement de cette année est "Du café pour vous et pour moi", s'appuyant sur la capacité du café à rassembler les familles et les amis, et a été choisi pour souligner l'importance du café pour les producteurs et les consommateurs. Le Conseil a ensuite pris connaissance de la vidéo de la Journée internationale du Café produite dans le cadre de la campagne de cette année et qui a été chaleureusement accueillie par les Membres.

51. De nombreuses activités promotionnelles dans des cafés et d'autres événements auront lieu partout dans le monde. Au moment de la réunion, le Secrétariat avait connaissance d'événements dans plus de 30 pays, signe que la reconnaissance de la Journée internationale du Café était en pleine expansion.

52. L'édition de cette année comprend également un concours de photos avec des prix en espèces dont les lauréats ont été annoncés lors de la session du Conseil.

53. Au nom de l'OIC, le Directeur exécutif a exprimé sa gratitude pour le soutien financier apporté par l'Association japonaise du café (AJCA) et le soutien logistique du gouvernement mexicain qui ont rendu l'événement possible.

54. Le Conseil a pris note du rapport.

⁶ Distribué ultérieurement sous la cote [ICC-120-12](#).

Point 12 : Conférence mondiale du Café

55. Le représentant de l'*India Coffee Trust* a fait un exposé sur les préparatifs de la cinquième Conférence mondiale du Café qui se tiendra à Bangalore (Inde), en avril 2020. À sa 119^e session, le Conseil avait approuvé la proposition de l'Inde d'accueillir la prochaine Conférence mondiale du Café en 2020.

56. Le Conseil a noté que l'Inde était le cinquième exportateur de café, ainsi qu'un pays émergent et un important consommateur de café. Le gouvernement indien s'est également attaché à accroître les plantations de café. Bangalore, est la capitale du café en Inde. L'État de Karnataka, où se trouve Bangalore, produit près de 70% du café de l'Inde. Bangalore a également des liaisons de transport avec un centre d'exposition international.

57. Le thème proposé de la conférence est "La durabilité par la consommation". La production mondiale de café augmentant avec un impact négatif sur les prix, une augmentation de la consommation pourrait assurer une compensation.

58. Une invitation a également été adressée aux Membres d'assister au Festival international du café en Inde en janvier 2018. Le Directeur exécutif a confirmé qu'il assisterait au Festival l'année prochaine et qu'il en profiterait pour discuter plus en détail des plans de la prochaine Conférence mondiale sur le Café.

Point 13 : Politiques nationales en matière de café

59. La représentante du Mexique a fait un exposé sur l'histoire du café dans son pays et fait le point des changements intervenus dans la politique nationale du café.

60. En termes d'histoire de la production, le café a été introduit au Mexique en 1870, une Commission nationale étant créée en 1949 pour relever les défis de l'industrie. À cette époque, la production était de 1,1 million de sacs. En 1962, l'Institut mexicain du café - organisme gouvernemental de réglementation - a été créé pour fournir une assistance technique, administrer les quotas mexicains d'exportation du café et maintenir des prix du café élevés et stables sur le marché. La production était de 5,5 millions de sacs au moment de la récession de 1982, mais après l'abolition des quotas en 1989, les revenus des producteurs ont malheureusement chuté, entraînant une baisse de la production à 4,1 millions de sacs en 1993.

61. Cela a entraîné la création du projet d'assistance intégrée au café, mis en place en septembre 2015 dans l'objectif d'accroître la productivité des régions productrices de café du Mexique de manière compétitive et durable. L'objectif ambitieux du projet était de produire 4,5 millions de sacs en 2018/19 et 15 millions de sacs d'ici 2030 avec les objectifs suivants :

- Renforcer la chaîne de production
- Mettre en œuvre un modèle de gestion pour fournir une assistance technique spécialisée et un transfert de technologie
- Travailler en collaboration avec SENASICA (Service national de la santé, de la sécurité et de la qualité agro-alimentaire) pour prévenir et lutter contre les ravageurs et les maladies affectant le café
- Faciliter les investissements dans les petits producteurs, avec le soutien du SAGARPA (Ministère de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation)
- Promouvoir la production, la distribution et la consommation d'un café durable au Mexique.

62. Au Mexique, il y a environ 500 000 caféiculteurs, et 80% du café est cultivé dans des régions indigènes du pays où l'espagnol n'est pas la première langue. Si l'objectif est d'augmenter la production, il importe en même temps de prendre soin de l'environnement et de se concentrer sur une production durable.

63. Le secteur travaille activement avec des experts techniques, des instituts de recherche, des banques, des organismes gouvernementaux et le secteur privé pour promouvoir la production et la consommation nationale et internationale de café. Les activités comprennent la participation à des foires spécialisées, l'organisation d'événements de dégustation et la création de profils sur le café dans toutes les régions productrices de café du Mexique.

64. En conclusion :

- Le rôle de SAGARPA est de servir de facilitateur, mais avec un grand sens de l'urgence pour relever les défis auxquels le secteur mexicain du café est confronté
- L'accent est mis sur le maintien des processus écologiques nécessaires à la qualité et à la productivité de la culture
- Une assistance technique est nécessaire en mettant l'accent sur les bonnes pratiques et le transfert de technologie verte. C'est aussi l'objectif de l'investissement
- Le renforcement des communautés et de l'industrie du café pourrait aussi aider à faire face au changement climatique
- Des politiques publiques ont été élaborées pour hiérarchiser les besoins des producteurs et maintenir la durabilité du paysage, y compris la cohésion sociale
- L'innovation et la collaboration mondiale font partie du programme actuel et futur du Mexique.

65. Des inquiétudes ont été exprimées par certains Membres quant à l'impact potentiel sur les prix de l'augmentation prévue de la production à 15 millions de sacs d'ici 2030. Il a été suggéré que d'autres pays qui avaient des ambitions similaires devraient partager leurs plans nationaux les uns avec les autres.

66. Le Conseil a pris note du rapport, qui est disponible dans la section [Présentations techniques](#) du site Web de l'OIC.

Point 14. Coopération avec d'autres organisations

67. Le Directeur exécutif a fait le point des activités de l'OIC en matière de coopération avec d'autres organisations.

Protocole d'accord avec Global Coffee Platform

68. L'annexe I du document [WP-Council 283/17 Rev. 1](#) contient un projet de protocole d'accord entre l'Organisation internationale du Café et Global Coffee Platform visant à poursuivre et élargir la collaboration public-privé dans le secteur du café en vue de parvenir à une communauté du café durable et florissante tout en contribuant aux objectifs de développement durable. L'annexe II explique en détail le contexte et les implications pratiques de cette collaboration. Cette collaboration s'appellerait "Coopération pour la Vision 2030". Le projet de protocole d'accord actualise et remplace le protocole d'accord approuvé par le Conseil international du Café à sa 114^e session en mars 2015, entre l'Organisation internationale du Café, l'Association 4C et l'Initiative pour un commerce durable.

69. Informée par les objectifs de développement durable, Mme Annette Pensel, Directrice exécutive de Global Coffee Platform, a expliqué qu'il s'agissait d'un exemple d'action collective positive entre le secteur privé et le secteur public.

70. Le Conseil a approuvé le protocole d'accord entre l'Organisation internationale du Café et Global Coffee Platform. Mme Pensel a ensuite été invitée à signer le protocole d'accord avec le Directeur exécutif⁷.

Protocole d'accord avec l'Association africaine des cafés fins

71. Le Directeur exécutif a indiqué que le Conseil avait approuvé le projet d'un protocole d'accord entre l'OIC et l'Association africaine des cafés fins (AFCA) à sa 119^e session en mars 2017. Le but de cette collaboration est de promouvoir la coopération technique et scientifique dans les pays africains producteurs de café mais n'a pas encore été officiellement signée.

⁷ Le protocole d'accord a été distribué ultérieurement sous la cote [ICC-120-14](#).

72. Le Président du Conseil exécutif de l'AFCA, M. Ishak Lukenge, a été invité à signer le protocole d'accord avec le Directeur exécutif.

Sustainable Coffee Challenge

73. Le Conseil a noté que le Secrétariat de l'OIC était en contact avec Conservation International, organisation responsable du lancement de Sustainable Coffee Challenge (SCC). Cette initiative, lancée en décembre 2015, vise à créer une coalition dynamique et diversifiée dans la conviction qu'il est à la fois possible et essentiel de faire du café le premier produit agricole durable du monde. La coalition rassemble plus de 75 partenaires, y compris des acteurs de l'industrie - allant du café ordinaire au café de spécialité - ainsi que des ONG, des universités, des bailleurs de fonds et des organismes de certification. Trois Membres de l'OIC (Costa Rica, Mexique et Rwanda) se sont également joints à la coalition. SCC souhaite nouer un partenariat avec l'OIC en reconnaissance du rôle clé joué par le secteur public dans la promotion de la durabilité. Le Conseil a décidé que le Directeur exécutif devrait envisager une collaboration avec SCC conformément à Vision 2030.

Plan mondial d'adaptation

74. Le Conseil a noté que le plan mondial d'adaptation (GAP) avait été présenté aux membres du Conseil consultatif du secteur privé en mars 2017 par M. Andrea Illy. Son but est d'assurer l'approvisionnement en café à long terme (qualité et productivité), en particulier en rendant le secteur du café mondial plus résilient au climat. À l'époque, le Conseil avait recommandé que le Secrétariat assure le suivi des prochaines étapes possibles. En conséquence, le Directeur exécutif et le Chef des opérations par intérim ont assisté à la première réunion de l'équipe spéciale du GAP, composée de représentants des secteurs privé et public ainsi que de la société civile, qui a été créée pour concrétiser la proposition.

75. Les propositions initiales révèlent un potentiel significatif de participation de l'OIC. Par exemple, l'un des besoins urgents identifiés est la disponibilité insuffisante ou inégale des données entre les pays, qui occulte les besoins les plus pressants du financement des objectifs de développement durable. L'OIC est particulièrement bien placée pour contribuer à ce débat. Le groupe de travail se réunira à nouveau la première semaine d'octobre 2017 à Genève pour discuter de propositions et décider des prochaines étapes.

76. Aucune objection n'ayant été soulevée, le Secrétariat continuera à travailler en étroite collaboration avec le GAP.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Centre du commerce international (CCI)

77. Le Conseil a noté que lors de son voyage à Genève pour la première réunion du Plan mondial d'adaptation en mai 2017, le Directeur exécutif et le Chef des opérations par intérim ont visité la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI) afin de discuter des domaines possibles de collaboration mutuelle.

CeCafé – Dîner et sommet du café

78. Le Conseil a noté qu'en mai 2017, le Directeur exécutif avait fait une présentation sur le thème "Les défis de l'approvisionnement et du commerce mondial du café" lors du Dîner et sommet du café qui s'est tenu à São Paulo (Brésil), organisé par CeCafé, Conseil des exportateurs brésiliens de café.

Sommet latino-américain du café et cinquième Convention d'International Women's Coffee Alliance, Puebla (Mexique)

79. Le Conseil a noté qu'en août 2017, le Directeur exécutif avait assisté au Sommet latino-américain du café et à la cinquième Convention d'International Women's Coffee Alliance, à Puebla (Mexique). Il a prononcé un discours dans le cadre de la cérémonie d'ouverture sur l'importance de l'autonomisation des femmes pour la durabilité du secteur mondial du café.

Organisation interafricaine du café (OIAC)

80. Le Conseil a également pris note de la présentation d'une vidéo sur le nouveau siège de l'OIAC à Abidjan.

Point 15 : **Rapports des Présidents des organes de l'OIC**

Point 15.1 : **Comité consultatif du secteur privé (CCSP)**

81. Le Directeur exécutif a présenté un rapport sur la réunion du CCSP qui s'est tenue le 26 septembre 2017. Le rapport de cette réunion a été diffusé ultérieurement sous la cote PSCB-54/17. Il a présidé la réunion en l'absence du Président et du Vice-Président.

82. Le Conseil a noté que le Directeur exécutif avait présenté le projet de plan d'action quinquennal figurant dans le document [WP-Council 280/17](#). Il a expliqué qu'il y avait trois principaux buts stratégiques qui permettraient à l'OIC d'encourager le développement d'un secteur du café mondial durable et inclusif et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. En particulier, l'examen stratégique recommandait que l'OIC se concentre sur i) la fourniture de données, d'analyses et d'informations de classe mondiale pour informer les décideurs et l'industrie, ii) la fourniture d'une instance de dialogue entre les secteurs public et privé, et iii) la facilitation des projets et programmes de développement par le biais de partenariats public-privé et d'autres moyens. Le Directeur exécutif a souligné que le plan d'action quinquennal était étroitement lié aux travaux du CCSP car il mettait l'accent sur la création de partenariats avec le secteur privé. Le Directeur exécutif a exprimé l'espoir de voir un accroissement de l'interaction entre tous les membres du CCSP dans ce domaine.

83. Le Directeur exécutif a également fait le point sur le plan mondial d'adaptation (GAP) qui avait été présenté par M. Andrea Illy aux membres du CCSP à sa précédente réunion. Le

but du GAP est d'assurer l'approvisionnement à long terme en café de qualité, en particulier en augmentant la résilience du secteur mondial du café à l'impact du changement climatique.

84. Le Directeur exécutif a terminé son rapport en notant qu'à son avis les propositions initiales révélaient un potentiel significatif de participation de l'OIC. Par exemple, l'un des besoins pressants qui a été identifié est la disponibilité limitée de données statistiques dans les pays producteurs de café, ce qui obscurcit les domaines où les besoins de financement peuvent se faire sentir. Il a ajouté que l'OIC était particulièrement bien placée pour contribuer à ce débat. L'équipe spéciale se réunira à nouveau le 5 octobre 2017 à Genève pour discuter des propositions des groupes de travail et décider des prochaines étapes. Sous réserve de l'approbation du Conseil, le Secrétariat continuera de travailler en étroite collaboration avec le GAP.

85. Le Directeur exécutif a également évoqué les préparatifs du Secrétariat pour la Journée internationale du Café (JIC) 2017. Le thème de l'événement de cette année est "Du café pour toi et moi", en s'appuyant sur la capacité du café à rassembler les familles et les amis ; ce thème a été choisi pour souligner l'importance du café pour les producteurs et les consommateurs.

86. Comme les années précédentes, la troisième édition de la JIC comprend une campagne sur les médias sociaux avec un site Web dédié à l'inscription des événements, une vidéo promotionnelle et, pour la première fois, un concours de photos. La vidéo de la JIC 2017 a été projetée et reçue positivement par le CCSP. Le soutien financier de l'Association japonaise du café et le soutien logistique de SAGARPA (Mexique) ont été salués par le Directeur exécutif.

87. En ce qui concerne la consommation de café, le CCSP a reçu une présentation de l'Association chinoise du café et de l'Association municipale du café de Baoshan sur l'industrie du café en Chine. La première présentation portait sur le développement de la consommation de café en Chine et a fourni de nouveaux résultats d'études de marché sur l'un des marchés les plus dynamiques au monde. L'une des principales conclusions était que la consommation de café frais augmentait rapidement dans les grandes villes de Chine, tandis que la demande de café soluble affichait des taux de croissance plus élevés dans les régions moins peuplées. La deuxième présentation a fourni des informations sur le développement de la production de café en Chine. Les deux présentations ont été bien accueillies par les membres et sont disponibles à la section [Présentations techniques](#) du site Web de l'OIC.

88. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 15.2 : Comité de promotion et de développement des marchés

89. La Présidente du Comité de promotion et de développement des marchés a présenté un rapport sur la réunion qui a eu lieu le 26 septembre 2017. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote [PM-54/17](#).

90. Le Conseil a noté que le Directeur exécutif avait indiqué qu'au cours de l'année caféière précédente, le Groupe de travail chargé de l'examen stratégique, présidé par M. Aly Touré (Côte d'Ivoire), s'était réuni plusieurs fois pour transformer les recommandations de l'examen stratégique en un plan d'action quinquennal. Le plan d'action fournit des orientations pratiques aux travaux de l'OIC et contient une série d'actions prioritaires visant à stimuler les programmes de promotion par le biais de partenariats public-privé, notamment la promotion efficace de la Journée internationale du Café, renforçant ainsi le statut de l'OIC en tant que principale organisation intergouvernementale chargée du café ; à encourager les actions liées à la promotion et à la consommation du café ; et à renforcer les partenariats avec le secteur privé pour accueillir les événements de café pertinents. Le Directeur exécutif a remercié tous les membres du Groupe de travail pour leur travail acharné.

91. Le Conseil a noté que la Présidente avait rappelé au Comité que l'un de ses objectifs était de promouvoir la consommation de café et donc d'accroître la demande. Elle a indiqué que la consommation a augmenté principalement sur les marchés traditionnels, mais qu'une croissance dans les pays producteurs pouvait également être remarquée.

92. La représentante du Mexique, également Présidente du Comité, a présenté quelques infographies sur la consommation du café soluble et torréfié, qui contiennent les tendances actuelles de la consommation dans son pays, et qui sont en augmentation. L'accroissement considérable du nombre de cafés est d'une importance majeure. En outre, 90% du café vendu dans ces magasins est cultivé au Mexique. La présentation a également porté sur la promotion par le pays des avantages du café pour la santé, à partir d'études scientifiques, afin d'éradiquer le mythe selon lequel le café pourrait être nocif. Le but de la campagne est d'éduquer les gens que boire du café avec modération est bénéfique⁸. Le Conseil a noté qu'un Membre avait rappelé au Comité que les effets positifs du café pour une bonne santé avaient été validés par des études menées par l'Organisation mondiale de la santé et que les Membres devraient en tirer parti et les utiliser autant que possible pour diffuser les bonnes nouvelles.

93. Le Directeur exécutif a mentionné qu'il avait récemment eu l'occasion de constater la vigueur du marché du café mexicain ; il a félicité le Mexique d'avoir augmenté sa consommation intérieure et espérait voir une nouvelle croissance de la consommation intérieure mexicaine. C'est l'un des chevaux de bataille de l'OIC, facteur clé de la stabilisation du marché du café.

⁸ Les infographies sur les bienfaits du café sur la santé sont disponibles dans la section [Présentations techniques](#) du site Web de l'OIC.

94. Le Conseil a noté que la représentante du Mexique avait expliqué que son pays était généralement influencé par son voisin, les États-Unis, où les cafés sont devenus très populaires. Finalement, cela s'est produit à Mexico, où les magasins Starbucks et Juan Valdez sont en compétition pour les sites clés de la ville. De plus, prendre un café dans un de ces endroits est devenu une nouvelle tendance, ce qui a aussi aidé au développement des cafés indépendants, et une chaîne mexicaine appelée "Cielito Querido Café" a ouvert plusieurs magasins dans la ville. La Présidente a ajouté que les Mexicains étaient très fiers de tous leurs produits, y compris le café, et elle a rappelé au Comité que le Mexique n'avait pas de conseil du café et que l'industrie et les entrepreneurs se chargeaient de la promotion du café et de l'organisation des événements. Le Plan national mexicain pour le café aide les producteurs à ajouter de la valeur, en augmentant la consommation intérieure. Elle a mis l'accent sur deux stratégies de base, qui sont une valeur ajoutée pour les producteurs de café nationaux : l'augmentation des exportations grâce à l'amélioration de la qualité du Robusta ainsi que du café soluble ; et le fait que les consommateurs mexicains recherchent du café mexicain de haute qualité. Les prix sont compétitifs et de nombreux producteurs préfèrent vendre leur café en interne, car ils gagnent davantage d'argent en vendant directement aux torréfacteurs du pays. Cette stratégie éprouvée bénéficie aux petits producteurs, surtout maintenant que l'on observe une crise des prix internationaux du café. En outre, avoir des informations sur la provenance du café que l'on boit s'est avéré très efficace au Mexique.

95. Le Conseil a noté que le délégué de l'Ouganda avait informé le Comité que l'Office ougandais de développement du café avait lancé le 22 septembre 2017 une stratégie de communication qui diffuse de l'information sur le café à toutes les parties prenantes afin d'accroître la consommation intérieure du pays. Il a demandé que les informations sur le café et la santé présentées par le Mexique soient partagées avec tous les Membres, afin que ce matériel puisse être utilisé dans tous les pays. Tous les Membres ont été encouragés à promouvoir la consommation de café dans leurs pays en organisant des campagnes pour promouvoir les aspects positifs du café et mettre fin à la légende que le café est néfaste.

96. Le Directeur exécutif a saisi l'occasion pour rappeler aux Membres que depuis de nombreuses années l'OIC insiste sur l'importance de l'accroissement de la consommation intérieure dans les pays producteurs. Le meilleur exemple en est le Guide séquentiel de promotion de la consommation de café, qui est très complet et toujours valable et qui constitue un excellent point de départ pour toute campagne visant à accroître la consommation intérieure.

97. Le Directeur exécutif a également fait rapport sur les préparatifs de la Journée internationale du Café.

98. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 15.3 : Comité des statistiques

99. Le Conseil a noté que le Vice-Président avait présidé la 13^e réunion du Comité des statistiques le 26 septembre 2017 en l'absence du Président. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote [SC-78/17](#).

100. Les Membres ont noté que le Directeur exécutif avait présenté le plan d'action quinquennal figurant dans le document [WP-Council 280/17](#), indiquant qu'il existait deux grands domaines d'activités pour les statistiques pour atteindre le but stratégique de fourniture de données, d'analyses et d'informations de classe mondiale pour informer les décideurs et l'industrie. Le premier domaine consiste à améliorer la collecte, le stockage et le traitement des données brutes et le second à diffuser des données et des analyses statistiques. Le Comité était d'accord avec la demande du Secrétariat (comme cela se passe dans d'autres organes internationaux de produits tels que l'Organisation internationale du cacao et le Comité consultatif international du coton) de compléter les statistiques de l'OIC par des données provenant d'autres sources lorsque les informations reçues des Membres sont incomplètes, tardives ou incohérentes. Le Vice-Président a indiqué que le Comité avait discuté du Plan d'action, notant que certains importateurs n'exigeaient plus de certificats d'origine et il a demandé que le Secrétariat détermine quels pays n'exigent plus de certificats d'origine.

101. Le Conseil a noté que l'atelier statistique avait été présidé par le Chef des opérations par intérim et s'était tenu le 25 septembre 2017 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire). Le rapport de cet atelier a été distribué ultérieurement sous la cote [SC-77/17](#). L'atelier a discuté du Règlement sur les certificats, du Règlement sur les rapports statistiques et du respect de ces règlements. Le Comité a discuté des difficultés rencontrées par les Membres exportateurs pour respecter ces règlements, y compris la sous-déclaration potentielle des exportations lorsque le café est échangé de manière informelle au travers de frontières terrestres, ainsi que du manque de ressources (en termes de personnel et de finances) dû à la faiblesse des institutions et organisations gouvernementales, des perturbations ou du manque de rapidité de la soumission des données en raison de changements dans le personnel ou de la nécessité de coordonner avec d'autres organismes. Le Conseil a noté que plusieurs Membres ont suggéré d'organiser des activités de formation régionales pour améliorer la conformité. Le Comité a discuté de la présentation de l'Économiste principal sur l'application et les avantages des données, recommandant que l'OIC tire parti des nouvelles technologies pour faciliter la collecte des données et insistant sur l'importance des données pour la prise de décision.

102. Le Comité a pris note d'une revue figurant dans le document [SC-75/17](#) et présentée par l'Économiste principal de deux études économiques qui modélisaient l'impact du changement climatique sur la production de café. Cette revue porte sur des questions telles que l'impact de l'élévation des températures et l'évolution des régimes de précipitations sur

l'adéquation des terres actuellement utilisées pour la production de café au niveau mondial et au niveau des pays. Les conclusions de cette revue notent que le changement climatique conduira probablement à la migration de la production de café vers des zones plus appropriées et que l'adaptation à l'impact négatif du changement climatique sur la production de café nécessite du temps. Cependant, le soutien des banques de développement internationales et régionales pourrait financer la mise en œuvre d'une agriculture intelligente face au climat.

103. Le Vice-Président a indiqué que le Comité avait examiné le document [SC-76/17](#), dans lequel figure un rapport sur le respect du Règlement par les Membres et a noté que ce document avait été présenté à l'atelier statistique. Le Comité a exhorté les représentants de tous les Membres qui ne respectent pas pleinement le Règlement de faire des efforts pour améliorer leur performance, étant donné que des statistiques précises sont essentielles à une prise de décisions éclairée dans le secteur du café.

104. Le Conseil a noté que la Table ronde sur les statistiques s'était réunie à l'OIC à deux reprises, le 16 juin et le 6 septembre 2017. La Table ronde est composée d'experts bénévoles du secteur du café et représente plus de 50% du commerce mondial du café. La Table ronde a discuté des statistiques sur le café pour les six principaux pays producteurs et a recommandé que l'OIC soit en mesure de publier des estimations indépendantes pour tous les pays où les données fournies par les Membres sont incomplètes, tardives ou manifestement incohérentes. La prochaine Table ronde sur les statistiques aura lieu en décembre 2017.

105. Le Conseil a pris note de ce rapport et a approuvé la recommandation du Secrétariat selon laquelle les statistiques de l'OIC devaient être complétées par des données provenant d'autres sources lorsque les informations reçues des Membres sont incomplètes, tardives ou incohérentes.

Point 15.4 : Comité des projets

106. Le Président du Comité des projets a rendu compte de la réunion du 26 septembre 2017. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote [PJ-117/17](#).

107. Le Conseil a noté que le Directeur exécutif avait présenté le document [WP-Council 280/17](#) dans lequel figure le projet de plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du café. Les thèmes liés aux responsabilités du Comité des projets figurent sous le but stratégique 3 : Faciliter les projets et programmes de développement au moyen de partenariats public-privé et autres moyens, en particulier aider à la préparation de propositions de projets de développement du secteur du café et identifier et mobiliser des fonds pour les projets de développement du secteur du café.

108. Le Chef des opérations par intérim a présenté deux documents [PJ-115/17](#) et [PJ-116/17](#). Le document [PJ-115/17](#) fournit une mise à jour sur l'état des projets parrainés par l'OIC. Ceux-ci comprennent les projets en cours de mise en œuvre/à lancer, les projets approuvés par le Conseil et les projets à la recherche de fonds pour mise en œuvre ainsi que les projets terminés. Le document [PJ-116/17](#) concerne les progrès accomplis dans le cadre de deux projets :

- i. Le premier projet concerne la promotion d'un secteur du café durable au Burundi, dont le projet a ensuite été étendu au Rwanda et à l'Ouganda avec le soutien financier de divers donateurs, notamment Sucafina S.A., GIZ, IDH, Starbucks, USAID, Nestlé et des particuliers. Une mission de supervision de l'OIC est attendue à la mi-2018.
- ii. Le deuxième projet, financé principalement par le Fonds commun pour les produits de base, est axé sur la réhabilitation qualitative et quantitative du café dans le but d'améliorer les conditions de vie des caféiculteurs touchés et déplacés par la guerre en République démocratique du Congo. Lancé en mars 2014, ce projet devrait prendre fin en février 2018.

109. En réponse à des questions sur l'efficacité des projets, il a été reconnu que certains projets avaient plus de succès que d'autres. Il est crucial que l'OIC aide à créer un environnement propice pour soutenir le secteur et intensifier les initiatives qui auront un impact local et mondial. Il est clair que le secteur privé a des possibilités de jouer un rôle important et que celles-ci doivent être approfondies.

Mécanisme africain du café

110. Le Conseil a noté que le Chef des opérations par intérim avait présenté le document [PJ-97/16 Rev. 1](#) qui résume la note conceptuelle soumise par l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) visant à créer un fonds de développement du secteur du café intitulé "Fonds africain du café". Le Secrétaire Général de l'OIAC a ensuite été invité à faire le point sur le Mécanisme africain du café.

111. Suite à la soumission de la note conceptuelle, la Banque africaine de développement a organisé un atelier réunissant toutes les parties prenantes pour aborder les différents problèmes auxquels est confronté le secteur africain du café. Le cycle de vie du Fonds africain du café est de 10 ans, avec un objectif de financement sur cinq ans de 150 millions de dollars. Il devrait couvrir tous les pays africains producteurs de café, actuellement au nombre de 25, les bénéficiaires étant principalement les petits producteurs. Le Fonds africain du café est une initiative de l'Organisation interafricaine du Café et le Secrétariat de l'OIC a fourni une assistance technique. Accueilli par la Banque africaine de développement, le Fonds a pour

objectif général de mobiliser et d'affecter des ressources au secteur du café, en particulier pour apporter des améliorations conduisant à la réduction de la pauvreté et à de meilleurs moyens de subsistance pour les caféiculteurs.

112. Au titre des Questions diverses, une proposition a été soulevée concernant l'intérêt d'une étude sur la composition et la nomination de la structure de gouvernance de l'OIC et la pertinence de la structure existante pour la nouvelle stratégie de l'OIC. On a fait observer que certains des points de l'ordre du jour de la semaine contenaient des éléments qui se chevauchaient et qu'il pourrait donc être utile de simplifier la façon dont les décisions sont prises tout en préservant la substance des travaux de l'OIC. On s'inquiétait que l'accord sur le café en vigueur prévoie la création de certains comités ; cependant, il est important que l'OIC soit aussi efficace et innovante que possible, quelle que soit sa structure. Le Comité a décidé de renvoyer cette question au Conseil.

113. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 16 : Forum consultatif sur le secteur privé

114. Le Président du Forum consultatif a fait rapport sur le septième Forum tenu le 27 septembre 2017. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote CF-17/17.

115. Le Forum de cette année avait pour thème "Créer un environnement propice à une productivité élevée dans la culture du café", compte tenu de la nécessité de contribuer à la durabilité de la production de café en augmentant la productivité des terres déjà cultivées. Le but de la journée était de partager les bonnes pratiques et d'apprendre les leçons des autres pays qui avaient réussi à créer un environnement propice à une productivité élevée dans la culture du café.

116. Des études de cas de pays ont été reçues du Brésil, de la Colombie, du Honduras et de la Côte d'Ivoire, en plus d'un rapport sur les conclusions du Forum mondial des producteurs de café en juillet 2017. Toutes les présentations du Forum sont maintenant disponibles dans la section [Présentations techniques](#) du site Web de l'OIC.

117. Le Forum ayant étendu son mandat au-delà des questions purement financières, pour inclure notamment les questions liées à la durabilité, le Président du Forum consultatif a suggéré au Conseil de modifier l'intitulé du Forum de façon à mieux refléter la chaîne de valeur.

Point 17 : Questions financières et administratives

Point 17.1 : Comité des finances et de l'administration

118. Le Président du Comité des finances et de l'administration a rendu compte de la réunion du Comité tenue le 25 septembre. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote FA-163/17.

119. Le Directeur exécutif a fait un exposé sur le nouveau plan d'action quinquennal de l'OIC figurant dans le document [WP-Council 280/17](#), dans le cadre duquel le Comité des finances et de l'administration devrait jouer un rôle clé, en particulier dans la gestion des incidences financières et l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des indicateurs clés de performance.

120. Tout en se félicitant du plan et de la vision qu'il expose, les Membres ont estimé qu'il fallait examiner plus avant les défis économiques auxquels le secteur du café d'aujourd'hui est confronté, tels que l'impact de la faiblesse des prix et la nécessité de remplacer les caféiers âgés. Il a été fait référence au besoin fondamental d'avoir accès à la technologie et que des sources de financement et d'investissement étaient également nécessaires. Le protocole d'accord proposé entre l'OIC et Global Coffee Platform, devant être examiné par le Conseil, est un exemple de collaboration positive entre le secteur public et le secteur privé.

121. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le document [FA-160/17](#) dans lequel figurent les comptes de gestion non vérifiés de l'Organisation au 31 août 2017. Le résultat net est un excédent global de £31 172 par rapport au budget.

122. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le projet révisé de budget pour l'exercice 2017-2018, publié sous la cote [FA-154/17 Rev. 2](#). La contribution proposée pour 2017/18 est inchangée à £1 471 par voix, soit une augmentation de 0% par rapport à l'année dernière. Le Comité a ensuite décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet de budget administratif figurant dans le document [FA-154/17 Rev. 2](#).

123. Le Chef du Service financier et administratif a fait rapport sur la situation actuelle des arriérés de contributions et a fourni une analyse des contributions reçues à ce jour (tableau 3 du document [FA-160/17](#)). Certains Membres ont des arriérés persistants et d'autres effectuent leurs paiements beaucoup plus tard dans l'année. Cela a un effet négatif sur la trésorerie et, entre autres conséquences, empêche l'Organisation de placer des dépôts à plus long terme et, par conséquent, de bénéficier de taux d'intérêt plus élevés.

124. Le Comité a discuté des mesures possibles qui pourraient et devraient être prises pour remédier au fait que les Membres ne paient pas leurs contributions à temps ou dans certains cas, pas du tout. Suite à une proposition de l'Union européenne, il a été convenu que la présentation des comptes serait désormais modifiée pour mieux refléter la situation des arriérés de contributions. Il a également été convenu que le Comité des finances et de l'administration siègerait en tant que comité technique chargé de traiter ce sujet crucial.

125. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le document [FA-162/17](#) relatif au barème des traitements et à la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le

personnel de la catégorie des services généraux. Le barème des traitements a été révisé par l'OMI sur les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale ; cette révision s'accompagne d'une augmentation de 2 % des traitements. Le Comité est convenu de recommander au Conseil d'approuver le barème des traitements et la base des contributions au Fonds de prévoyance révisés figurant dans le document [FA-162/17](#).

126. Le Comité a examiné le document [FA-161/17](#) concernant la proposition visant à augmenter le nombre de banques avec lesquelles l'OIC pourrait conserver des fonds. Le Comité a accepté la proposition tout en demandant que toutes les banques avec lesquelles l'Organisation opère aient une cote minimale de A. Le Comité est convenu de recommander au Conseil d'approuver la proposition d'augmenter le nombre de banques avec lesquelles l'OIC pourrait conserver des fonds, dont la liste figure dans le document [FA-161/17](#).

127. S'agissant de l'indemnité de représentation du Directeur exécutif, le Comité a convenu que ce montant devait rester inchangé par rapport à celui reçu par le précédent Directeur exécutif, comme prévu dans le budget 2017/18. Le Comité est convenu de recommander au Conseil d'approuver le montant.

128. Le Chef du Service financier et administratif a informé les Membres que le Statut et Règlement du personnel de l'Organisation est désormais parachevé. Les questions en suspens de l'Union européenne ont été résolues et le nouveau Statut et Règlement du personnel est désormais en vigueur.

129. En sa qualité de nouveau Membre de l'OIC et compte tenu du fait qu'il est dans l'incapacité d'assister à la session du Conseil, le chef de la délégation du Népal a fait une déclaration au Comité au titre du point Questions diverses.

130. Le Conseil a pris note de ce rapport et, sur recommandation du Comité, a approuvé le barème des traitements et la base des contributions au Fonds de prévoyance révisés pour le personnel de la catégorie des services généraux figurant dans le document [FA-162/17](#) et la proposition d'accroître la liste des banques figurant dans le document [FA-161/17](#) et que toutes les banques avec lesquelles l'OIC opère aient une cote minimale de A. Le Conseil a également approuvé l'indemnité de représentation du Directeur exécutif.

Point 17.2 : Projet de budget administratif pour 2017/18

131. Sur la recommandation du Comité des finances et de l'administration, le Conseil a approuvé le projet de budget administratif figurant dans le document [FA-154/17 Rev. 2](#)⁹.

⁹ Distribué ultérieurement sous la cote [ICC-120-13](#).

Point 18 : Fonds spécial

132. Le porte-parole des producteurs a fait rapport sur le Fonds spécial qui avait initialement été créé pendant la période des quotas. Des fonds étaient alloués pour promouvoir la consommation intérieure dans les pays producteurs, mais depuis un certain nombre d'années, les fonds ont été gelés et n'ont été "libérés" que récemment. Le Fonds contient un montant total de 1,3 million de dollars, réparti entre les trois régions (Afrique, Asie et Amérique latine), la Côte d'Ivoire, l'Indonésie et le Brésil étant désignés pour représenter respectivement ces régions. Il appartient toutefois aux pays de chaque région de s'entendre sur la manière dont l'argent sera dépensé.

133. En tant qu'un des premiers bénéficiaires du Fonds spécial, le Conseil a pris note d'une mise à jour du représentant de PROMECAFE - responsable de la gestion d'une initiative de promotion de la consommation de café au Mexique, au Guatemala, au Honduras, au Salvador, au Nicaragua, à Porto Rico et en Jamaïque. PROMECAFE travaille maintenant sur un plan d'action triennal. Cela nécessite une analyse de la situation dans chaque pays et l'élaboration et la mise en œuvre de projets ciblés. Actuellement, la consommation intérieure annuelle est de 2 kg de café par habitant et l'intention est de l'augmenter de 30%. Les activités initiales commenceront en octobre 2017 avec des ateliers et un nouveau rapport d'avancement pourrait être communiqué aux Membres à la prochaine session du Conseil en 2018. Le Directeur exécutif a également expliqué qu'il se rendrait en Amérique centrale le mois suivant et espérait en savoir plus sur les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative de PROMECAFE.

134. Les Membres ont souligné qu'il était important que les ressources du Fonds spécial soient utilisées. Il a été convenu que les fonds devraient également être alloués aux deux régions restantes dès que possible.

135. Le Conseil a pris note du rapport sur le Fonds spécial.

Point 19 : Bureaux et comités pour l'année caféière 2017/18

Point 19.1 : Composition des comités

136. Le Conseil a décidé que la composition des comités en 2017/18 s'établirait comme suit :

Comité	Membres exportateurs	Membres importateurs ¹⁰
Projets	Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Honduras, Inde, Indonésie, Tanzanie	Union européenne, Suisse
Promotion et développement des marchés	Brésil, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Inde, Népal, Togo	Japon, Suisse
Finance et administration	Brésil, Colombie, Inde, Indonésie, Mexique, Ouganda	Union européenne, Japon, Fédération de Russie, Suisse
Statistiques	Brésil, Colombie, R.D. du Congo, Ghana, Inde, Indonésie, Nicaragua, Panama	Union européenne, Suisse
Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café	Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Pérou, Tanzanie, Ouganda	Union européenne, Fédération de Russie, Suisse

137. En ce qui concerne la composition du Comité consultatif du secteur privé, le Conseil a approuvé les propositions figurant dans le document [WP-Council 286/17](#) et a inclus *India Coffee Trust* en tant que suppléant dans la catégorie des Autres doux.

Point 19.2 : Président et vice-président du Conseil

138. Conformément aux procédures fixées à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Conseil a élu le bureau ci-après pour 2017/18 :

Président : M. Aly Touré (Côte d'Ivoire)

Vice-Président : M. Michel de Knoop (Union européenne)

Point 19.3 : Présidents et vice-présidents des Comités

139. Le Conseil a approuvé les membres des bureaux ci-après désignés par les Membres importateurs :

¹⁰ Tous les représentants des Membres importateurs n'étant pas présents, seuls deux représentants ont été désignés pour le Comité des projets, le Comité de promotion et du développement des marchés et le Comité des statistiques. Le troisième candidat des Membres importateurs à ces comités suivra sous peu. De même, seulement quatre représentants ont été désignés pour le Comité des finances et de l'administration. Le cinquième candidat proposé par les Membres importateurs à ce Comité suivra sous peu.

	Président	Vice-président
Comité des projets	Membre exportateur à nommer en avril 2018	Mme Ina Grohmann (Union européenne-Allemagne)
Comité de promotion et de développement des marchés	M. Takashi Hiranaka (Japon)	Membre exportateur à nommer en avril 2018
Comité des finances et de l'administration	Stefanie Küng (Suisse),	Membre exportateur à nommer en avril 2018
Comité des statistiques	Membre exportateur à nommer en avril 2018	Mme Ina Grohmann (Union européenne-Allemagne)

140. Les Membres exportateurs souhaitant nommer les titulaires de charge à la prochaine session du Conseil, le Conseil a décidé de reporter l'approbation à avril 2018.

Point 19.4 : Président et vice-président du Forum et Groupe restreint 2017/18

141. Le Conseil a élu le bureau suivant du Forum :

Président : M. Kirill Matrenichev (Fédération de Russie)

Vice-président : À nommer en avril 2018

142. Le Conseil a élu les trois conseillers suivants au Groupe restreint :

- M. Silas Brasileiro, Conseil national du café du Brésil (CNC)
- Mme Nancy Cheruyiot, Finance Alliance for Sustainable Trade (FAST)
- M. Nicolas Tamari, Sucafina S.A.

143. Le Conseil a décidé que le président et le vice-président du Forum et les membres du groupe restreint élus examineraient les candidats potentiels au poste de quatrième conseiller du groupe restreint.

Point 20 : Questions diverses

144. Le représentant de l'Association chinoise du café a remercié les Membres de leur soutien à la Chine pour qu'elle soit représentée au Conseil consultatif du secteur privé. En réponse, le Président a espéré que cette collaboration encouragerait le gouvernement chinois à devenir Membre de l'Organisation internationale du Café au titre de l'Accord de 2007.

145. Au nom du Conseil, le Président a remercié le Gouvernement de la Côte d'Ivoire d'avoir accueilli la 120^e session du Conseil international du Café et les autres réunions de l'OIC. En tant que ressortissant du pays, il avait été fier d'accueillir l'événement.

146. Le Conseil a ensuite pris note des remarques de clôture de M. Narcisse Sepy Yessoh, Chef de cabinet au Ministère du commerce de Côte d'Ivoire et Président du Comité organisateur de la 120^e session.

Point 21 : Réunions futures

147. Le Conseil a approuvé le document [WP-Council 284/17](#) dans lequel figurent les dates des réunions pour les années caféières 2017/18 et 2018/19.

148. Le Conseil a également noté que le Mexique était prêt à accueillir la prochaine session du Conseil pendant le premier semestre de 2018 et qu'une lettre du Ministère des affaires étrangères avait été lue au Conseil par le représentant du Mexique. Bien que d'aucuns aient fait valoir que davantage d'informations devaient être fournies avant de prendre une telle décision, le Conseil a approuvé l'invitation du Mexique, sous réserve de nouvelles consultations entre le pays hôte et le Secrétariat.



Conseil international du Café
120^e session
28 et 29 septembre 2017
Yamoussoukro, Côte d'Ivoire

Résolution numéro 461

Approuvée à la première séance plénière,
le 28 septembre 2017

**Prorogation du délai fixé pour
la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 3) de l'Article 40 de l'Accord dispose que le Conseil peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 30 septembre 2008

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 458 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café est prorogé à nouveau au 29 septembre 2017 ;

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 2) du dispositif de la Résolution 458, tout gouvernement ayant qualité pour acquérir la qualité de Membre aux termes de l'article 43, peut adhérer à l'Accord de 2007 en déposant un instrument d'adhésion auprès de l'Organisation au plus tard le 29 septembre 2017 ou à toute autre date fixée par le Conseil ;
et

Que plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage de temps pour déposer les instruments requis,

DÉCIDE :

1. De proroger du 29 septembre 2017 au 28 septembre 2018 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 458.

2. De proroger du 29 septembre 2017 au 28 septembre 2018 ou à toute autre date fixée par le Conseil le délai fixé pour le dépôt d'instruments d'adhésion à l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 43 de l'Accord et de la Résolution 458.